

Georges Corm : “Il faudra du temps pour que l'enquête réunisse des preuves suffisantes”

BEYROUTH, Par Laurence Escorneboueu

iloubnan.info - Le 02 mars 2009, 19h01

Georges Corm, homme politique, consultant économique et financier international, juriste et ancien ministre des Finances de la République Libanaise (1998-2000), nous apporte son éclairage sur le Tribunal spécial pour le Liban. Inauguré dimanche 1er mars à la Haye, ce tribunal doit juger les suspects dans l'affaire de l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien Premier ministre Rafic Hariri en 2005, et la série d'assassinats politiques qui ont suivi.

iloubnan.info: Premier tribunal international antiterroriste, le Tribunal spécial pour le Liban sera-t-il selon vous le premier d'une longue série ? Je pense au 11 septembre 2001, aux attentats de Londres, de Madrid, à l'Irak...

Georges Corm: Ce n'est pas un acte terroriste qui est jugé à la Haye, mais un assassinat politique et une série d'autres assassinats qui ont suivi. La justice pénale internationale ne se saisit pas d'ailleurs d'actes terroristes qui sont de plus en plus fréquents. De toute façon il n'y a pas eu de consensus au sein des Nations Unies sur une définition de l'acte de terroriste. En revanche, l'innovation c'est de juger d'assassinats politiques, alors que jusqu'ici la justice pénale internationale ne s'est occupée que de crimes contre l'humanité ou crimes collectifs dont sont victimes des groupes humains en raison de leur origine ethnique ou religieuse. Mais là aussi, les assassinats politiques ont été nombreux, de Kennedy à Bhutto, en passant par Olof Palme et Aldo Moro et ce précédent est assez aventureux pour la justice pénale internationale.

Quel impact le déroulement du procès aura-t-il sur les élections législatives au Liban ?

Je vais reprendre les déclarations du juge Bellemare et d'autres : il n'y a pas d'acte d'accusation et par conséquent il faudra attendre les résultats des investigations qui ne sont pas terminées. Il faudra du temps pour que l'enquête réunisse des preuves suffisantes, dès lors il est douteux que le procureur puisse lancer des actes d'accusation dans les mois qui suivent, ce qui évitera l'impact sur les élections du 7 juin. Le début de fonctionnement du tribunal ne veut pas dire l'ouverture du procès.

Inversement, les résultats des élections pourront-ils influencer le déroulement du procès ?

Non, c'est très difficile. Le Tribunal spécial est géré par les Nations Unies et pour la majorité ce sont des juges non libanais. Ce sont les fluctuations politiques de la région qui pourront influencer sur le déroulement du procès, notamment si la situation de tension avec la Syrie était relancée et si les Etats-Unis, et d'autres pays occidentaux, continuent d'avoir des arrière-pensées politiques. Mais actuellement, nous sommes dans une phase d'apaisement régional.